

Avenant N° 3 à la Convention de Contribution n° FED/2010/244-424

Entre

Le Gouvernement de la République du Burundi, représenté par le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique, Ordonnateur National du FED, ci-après désigné « Autorité contractante »

d'une part,

le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD/ United Nations Development Programme (UNDP), ayant son siège à One United Nations Plaza, New York, NY 10017, Etats Unis et représenté par le Bureau de Pays situé sur la Chaussée d'Uvira (Route Gatumba), Quartier Industriel, BP 1490 – Bujumbura Burundi, (« l'Organisation »)

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Les dispositions suivantes de la Convention de contribution "*Programme LRRD d'Appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi, composante appui à la coordination et appui à la relance économique et à la cohésion sociale*", portant le numéro d'identification FED/2010/244-424 conclue entre l'Administration Contractante et l'Organisation le 10/08/2010 telles que modifiées par l'avenant n°1 signé en date du 6 juin 2012 sont remplacées comme suit :

Conditions Particulières

Article 2 – Entrée en vigueur et période de mise en œuvre

2(3) La période de mise en œuvre de la présente Convention, telle que spécifiée à l'annexe I, est de 52 mois.

Article 3 - Financement de l'Action

3(1) *Le coût total additionnel est de quatre cent quarante six mille cent douze euros (446.112 EUR), portant le coût total de l'Action éligible au financement de l'Administration contractante à trois millions six cent quarante un mille huit cent vingt trois euro (3,641,823 EUR) tel que détaillé à l'annexe III.*

3(2) *L'Administration contractante s'engage à financer un montant maximal de trois millions trois cent quatre vingt seize mille euro (3,396,000 EUR), [équivalent à 93,25 % du coût total éligible estimé mentionné au paragraphe 1]; le montant final étant fixé en conformité avec les articles 14 et 17 de l'annexe II.*

Article 4 - Rapports descriptifs et financiers et modalités de paiement

4(2) *Le paiement s'effectuera conformément à l'article 15 de l'annexe II; l'option suivante mentionnée à l'article 15(1) étant d'application*

Premier préfinancement 1.097.533,00 EUR

Montant prévisionnel du deuxième versement 869.267,00 EUR
Préfinancement (sous réserve des dispositions de l'annexe II)

Montant prévisionnel du troisième versement 804.600,00 EUR
Préfinancement (sous réserve des dispositions de l'annexe II)

Montant prévisionnel du quatrième versement 416.000,00 EUR
Préfinancement (sous réserve des dispositions de l'annexe II)

Montant prévisionnel du paiement de solde 208.600,00 EUR
(sous réserve des dispositions de l'annexe II)

Annexe I : Description de l'Action :

Les modifications portées à l'annexe I "Description de l'Action" sont jointes au présent avenant

Annexe III : Budget de l'Action


L'annexe III "Budget de l'Action" est remplacée par l'Annexe III jointe au présent avenant.

Toutes les autres dispositions de la Convention de Contribution restent inchangées.

Le présent avenant prend effet à la date de la dernière signature des parties.

Établi à Bujumbura en cinq exemplaires en langue française, dont deux remis à l'Administration contractante, un à l'Organisation et deux à la Communauté européenne.

Pour l'Organisation

Nom *MICHO*
Titre *DIRECTEUR SAIS*
Signature 
Date *26/12/13*

Pour l'Administration contractante

Nom *Tabu Abdallah MANIKAKIZA*
Titre *Ordonnateur National*
Signature 
Date *27/12/2013*


Endossé pour financement par la Communauté Européenne

Nom *Luc Duvieux*
Titre *ordonnateur suppléant*
Signature 
Date *24/12/13*


\$

Budget de contribution n° FED/2010/244-435

Budget modifié - Avenant n°3		Toutes les années		Budget modifié - Avenant n°1 et mobilisation imprévus		Modification demandée		Budget modifié - Avenant n°3	
Unité	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)
Section 1: Ressources humaines									
Ressources humaines									
Coûts du personnel local									
Technique									
Par mois	36	2.086	75.096 €	36	2.086	75.096 €	52	1.444,15	75.096,00
Par mois	36	2.011	72.396 €	36	2.011	72.396 €	52	1.392,23	72.396,00
Par mois	36	1.610	57.960 €	36	1.610	57.960 €	52	1.114,82	57.960,00
Par mois	36	232	8.352 €	36	232	8.352 €	52	160,82	8.352,00
Par mois	36	352	12.672 €	36	352	12.672 €	52	243,89	12.672,00
Par mois	36	14.282	514.162 €	36	14.282	514.162 €	52	9.887,72	514.162,64
Par mois	36	3.328	119.819 €	36	3.328	119.819 €	52	2.304,21	119.819,69
Par diem	540	30	16.200 €	540	30	16.200 €	540	30,00	16.200,00
Total Ressources humaines									
			876.656 €			876.656 €			876.656,33
Section 2: Autres dépenses									
Dépenses									
Voyages internationaux (C1)									
Par vol	4	1.264	5.056 €	4	1.264	5.056 €	4	1.264,00	5.056,00
Matériel, matériel et fournitures									
Par véhicule	2	32.447	64.894 €	2	32.447	64.894 €	2	32.447,00	64.894,00
Lump sum	1	16.800	16.800 €	1	16.800	16.800 €	1	16.800,00	16.800,00
Total Matériel et fournitures									
			81.694 €			81.694 €			81.694,00
Section 3: Coûts de fonctionnement									
Coûts de fonctionnement									
Coût des véhicules - carburant & entretien & autres (2) (C1)									
Par mois	36	1.100	39.600 €	36	1.100	39.600 €	52	1.100,00	39.600,00
Par mois	36	351	12.636 €	36	351	12.636 €	52	351,00	12.636,00
Par mois	36	280	10.080 €	36	280	10.080 €	52	280,00	10.080,00
Par mois	36	300	10.800 €	36	300	10.800 €	52	300,00	10.800,00
Total Coûts de fonctionnement									
			73.116 €			73.116 €			73.116,00
Section 4: Coûts de publication									
Coûts de publication									
Lump Sum	1	20.000	20.000 €	1	20.000	20.000 €	1	20.000,00	20.000,00
Lump Sum	1	15.000	15.000 €	1	15.000	15.000 €	1	15.000,00	15.000,00
Lump Sum	1	20.000	20.000 €	1	20.000	20.000 €	1	20.000,00	20.000,00
Total autres coûts, services									
			55.000 €			55.000 €			55.000,00
Section 5: Coûts de coordination									
Coûts de coordination									
réunion	36	96	3.456 €	36	96	3.456 €	52	96,00	3.456,00
Mission	36	105	3.780 €	36	105	3.780 €	52	105,00	3.780,00
Mission	36	96	3.456 €	36	96	3.456 €	52	96,00	3.456,00
réunion	36	15	540 €	36	15	540 €	52	15,00	540,00
matériel	3	4.000	12.000 €	3	4.000	12.000 €	3	4.000,00	12.000,00
Formation	3	9.000	27.000 €	3	9.000	27.000 €	3	9.000,00	27.000,00
Etude	1	3.150	3.150 €	1	3.150	3.150 €	1	3.150,00	3.150,00

e III - Budget de l'Action - avenant n°3		Toutes les années			Budget modifié - Avenant n°1 et mobilisation imprévus			Modification demandée			Budget modifié - Avenant n°3		
Unité	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	
Contrat	9	47 470	427 230 €	9	62 839	565 550 €	4	63 259,25	253 007,00	13	62 988,27	818 567,46	
Contrat	1	15 000	15 000 €	1	15 000	15 000 €			0,00	1	15 000,00	15 000,00	
Contrat	1	140 000	140 000 €	1	140 000	140 000 €			0,00	1	140 000,00	140 000,00	
Contrat	1	200 000	200 000 €	1	200 000	200 000 €	1	134 278,93	134 278,93	1	334 278,93	334 278,93	
Contrat	1	30 000	30 000 €	1	30 000	30 000 €			0,00	1	30 000,00	30 000,00	
Contrat	1	30 000	30 000 €	1	30 000	30 000 €			0,00	1	30 000,00	30 000,00	
associations	32	5 000	160 000 €	32	5 000	160 000 €			0,00	32	5 000,00	160 000,00	
Lump sum	1	25 000	25 000 €	1	25 000	25 000 €			0,00	1	25 000,00	25 000,00	
Projet	18	25 000	450 000 €	18	25 000	450 000 €			0,00	18	25 000,00	450 000,00	
Campagne	9	2 000	18 000 €	9	2 000	18 000 €	1	29 610,72	29 610,72	10	4 761,07	47 610,72	
Etude-diagnostic	6	5 000	30 000 €	6	5 000	30 000 €			0,00	6	5 000,00	30 000,00	
Maison	70	1 400	98 000 €	70	1 400	98 000 €			0,00	70	1 400,00	98 000,00	
Centre	4	20 048	80 191 €	4	20 048	80 191 €		0	0,00	4	20 047,75	80 191,00	
Total Autre			1 676 612 €			1 895 123 €			416 927 €			2 312 050 €	
Sous-total Coûts directs éligibles de l'Action (1.-6.)			2 766 134 €			2 986 846 €			416 927 €			3 403 572 €	
Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)			138 407 €			€			0,00			€	
Coûts directs éligibles de l'Action (7.+8.)			2 905 541 €			2 986 846 €			416 927 €			3 403 572 €	
Coûts administratifs (maximum 7 % de 9 - total des coûts directs éligibles de l'Action)			203 458 €			209 065 €			29 185 €			238 250 €	
Total des coûts éligibles (9.+10.)			3 109 999 €			3 195 911 €			446 112 €			3 641 823 €	

Budget doit couvrir la totalité des coûts éligibles de l'Action, et non pas seulement la contribution de la Commission européenne. La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies.

section doit être complétée si l'Action est à mettre en œuvre pendant une période de plus de 12 mois

Administration contractante n'est pas la Commission européenne, le budget peut être établi en euro ou dans la monnaie du pays de l'administration contractante. Les coûts et les taux unitaires sont arrondis au centime d'euro le plus proche

personnel n'est pas affecté à temps plein à l'Action, le pourcentage doit être indiqué à côté de la description du poste, et relié dans le nombre d'unité (et non pas dans le taux unitaire).

pour les pays où les per diems sont encourus, et les taux applicables (qui ne doivent pas excéder les barèmes approuvés par la Commission européenne). Si l'information n'est pas disponible, veuillez introduire un montant maximal indicatif. Les per courent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et les menues dépenses.

coûts liés à la compensation des émissions CO2 pour les voyages aériens peuvent être inclus. Cette compensation sera réalisée en supportant des projets MDP "Gold Standard" (la preuve doit être mentionnée dans les pièces justificatives) ou via les firmes des compagnies aériennes, le cas échéant.

s d'acquisition et de location

ller. Les montants forfaitaires ne sont pas acceptés.

iquer qu'en cas de sous-traitance totale.

ermes de référence de ces missions d'appuis techniques devront être soumis pour approbation à la CELON et à la DUE, qui devront également approuver la mobilisation

ane: Le bénéficiaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux

Avenant N°3 à la Convention de Contribution n° FED/2010/244-424

Les articles suivants de l'Annexe I, description de l'Action, de la Convention de contribution FED/2010/244-424 sont modifiés de la manière suivante :

Fiche descriptive du projet

Budget Total: 3.641.823€

Contributions:

- Commission Européenne: 3.396.000 €
- PNUD TRAC: 245.823 €

Durée du programme : 52 mois

2.3. Bénéficiaires cibles

Le nombre total des bénéficiaires directs estimés est de 13.400 (5 personnes par ménage).

Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont destinées à cibler 3 types de bénéficiaires :

- a) Les bénéficiaires devront répondre aux critères suivants afin d'être retenus comme bénéficiaires prioritaires¹: a) **être sans terre ou sans référence**; b) **être rapatrié ou expulsé**; c) **être déplacé de guerre**.
- b) **Les populations vulnérables des communautés d'accueil** jusqu'à concurrence de 40%. L'identification des populations vulnérables se fera sur la base des critères suivants: a) femmes chefs de ménage; b) enfants chefs de ménage; c) personnes âgées avec ou sans jeunes enfants à charge; d) personnes malades ou handicapées avec ou sans enfants à charge.
- c) **Les autorités locales et les partenaires communautaires** : principalement les institutions nationales engagées dans le programme de villagisation, ainsi que les autorités locales dans les zones d'intervention du projet. Des partenaires locaux (associations communautaires de base, groupements villageois, associations de producteurs, entre autres) bénéficieront de l'appui technique et institutionnel du programme.

Les critères de sélection des bénéficiaires des villages ruraux intégrés ont été établis dans le document de stratégie du programme de villagisation. Les appuis bénéficieront dans un premier temps aux nouveaux villages ruraux intégrés qui ont été construits en 2009-10 (4 villages), et dans un deuxième temps, il sera élargi aux autres VRIs de la sous région. En

¹ Critères établis dans le cadre du Document de Stratégie, *Programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi*, Commission Intégrée Ad Hoc - Rapatriement et Réintégration, 1^{er} août 2008

fonction de la vulnérabilité des habitants de ces villages. Dans le cadre spécifique de ce programme, les activités prévues sont destinées à cibler trois types de bénéficiaires:

Bénéficiaires directs par secteur:

Secteur	Nombre de bénéficiaires
1. Création d'emplois	2 800 ménages (1 personne par ménage)
2. Réhabilitation des infrastructures socioéconomiques	Les populations des communes de Rumonge, Nyanza lac, Mabanda, Giharo et Kibago, respectivement de 101 134, 572 591, 85 321 et 62 000 habitants
3. Appui à la coordination et à la cohésion sociale	Le Gouvernement du Burundi, les autorités locales et les partenaires communautaires



CHRONOGRAMME DES ACTIVITES PNUD

COMPOSANTES / ACTIVITÉS	2010		2011		2012		2013		2014	
	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
1. Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VRI										
1.1 Rencontre périodique de coordination et de suivi au niveau national, provincial et local, entre le gouvernement et les partenaires pour coordonner les actions et revoir l'évolution des programmes en cours.										
1.2 Préparation des documents techniques avec les organisations habilitées										
1.3 Réalisation d'études et d'enquêtes sur des questions spécifiques liées au VRI.										
1.4 Collecte, analyse et diffusion des données désagrégées par sexe et âge										
1.5 Analyse de l'intégration des différents secteurs et plaidoyer auprès des autorités, et recherche de fonds pour les secteurs qui ne seraient pas couverts										
1.6 Suivi des actions sur le terrain										
2. Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local et la prévention et la résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier										
2.1 Identification des acteurs communautaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de cohésion sociale										
2.2 Élaboration d'outils et de méthodologies de sensibilisation dans le domaine de la promotion de la paix, la résolution de conflits locaux, démocratisation, entre autres.										



Sources de financement attendues

		Montant EUR	Pourcentage du total %
Contribution financière du demandeur		245 823	6,75%
Contribution requise de la Commission /du FED dans cette demande			
Contribution(s) d'autres institutions européennes ou des Etats membres			
Nom	Conditions	3 396 000	93,25%
Contributions d'autres organisations			
Nom	Conditions		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		3 641 823	
Revenu direct de l'Action			
(à insérer si prévu par les lignes directrices: contribution en nature)			
TOTAL			

Ventilation de l'avenant 1

Intitulé	Initial	Modification	Avenant 1	Source	Montant	%
1) Coût total éligible	3 109 999	85 712	3 195 711	UE	2 980 000	93,25%
Ressources humaines	876 656		876 656	PUD	215 711	6,75%
Voyages	5 056		5 056	TOTAL	3 195 711	100,00%
Equipements et fournitures	81 694		81 694			
Bureau	73 116		73 116			
Autres coûts, services	55 000		55 000			
Autres frais	1 676 612	80 191	1 756 803			
Imprévus	138 407		138 407			
Coût administratifs	203 458	5 521	208 979			
Contribution UE	2 900 000	80 000	2 980 000			
Autres contributions (PNUD)	209 999	5 712	215 711			
Contribution UE-Imprévus de la CF	80 000	-80 000	0			

Ventilation de l'avenant 2

Intitulé	Modification	Avenant 2	Source	Montant	%
	446 112	3 641 823	UE	3 396 000	93,25%
		876 656	PUD	245 823	6,75%
		5 056	TOTAL	3 641 823	100,00%
		81 694			
		73 116			
		55 000			
	416 993	2 173 796			
		138 407			
	29 120	238 099			
	416 000	3 396 000			
	30 112	245 823			
	0	0			